



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 7804

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la disparition prochaine des taxes parafiscales. Il lui demande quelle forme juridique il entend donner aux prélèvements actuellement levés sous forme de taxe parafiscale. Il lui demande en particulier comment seront prélevées les sommes actuellement affectées au service public audiovisuel.

Texte de la réponse

La redevance étant une taxe parafiscale, une refonte juridique du système de financement de l'audiovisuel public sera indispensable du fait des dispositions de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances qui prévoit la suppression de ce type de taxe à compter de 2004.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7804

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4548

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 784